

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS  
SÉANCE DU LUNDI 27 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 Mars à 19h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Corbeil-Cerf, 2 rue François de Lubersac à Corbeil-Cerf, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Date de convocation : 10 mars 2023

Conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 21

**Présents :**

Mesdames HERMAN Catherine – LEROY Annie – COURTAUT Sylvie (suppléante) – FOURNIER Lynda (suppléante) – Messieurs BOGAERT Francis – BOUILLIANT Didier – CAUCHIES Daniel – CHEVALLIER Laurent – DUPUIS Olivier – GORINE Ludovic – KIESSAMESSO Philippe – LE MAREC Hervé – LETELLIER Alain – MERMET Alain – MOKTHARI Abdelafid – PIGEON Emmanuel – THOMAS Jean-Jacques – BEAUVISAGE Valéry (suppléant) – DELAVILLE Jean-Sébastien (suppléant) – GOURET Dany (suppléant)

**Absents excusés :**

Mesdames MAHEU Brigitte – MARGERY Dominique – Messieurs BILLARD Laurent – BRELET Gilles – COMETTE Jacques – DE KONINCK Hervé – FRANÇAIS Alain – GOERGEN Julien – GOUPIL Jean-Louis – GOUSPY Christian – HABERKORN Gilles – LE CORRE Pascal – VALLET Hervé – VANHOUTTE Denis

**Pouvoirs :**

Madame MAHEU Brigitte donne pouvoir à Monsieur LETELLIER Alain  
Monsieur VALLET Hervé donne pouvoir à Monsieur CAUCHIES Daniel

Monsieur KIESSAMESSO Philippe est désigné secrétaire de séance.

**Délibération n° 2023-01 – Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 12 décembre 2022**

Le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 12 décembre 2022 ne suscite aucune remarque et est donc **adopté à l'unanimité**.

**Délibération n° 2023-02 – Approbation de la fiscalité des hydrants 2022**

Monsieur le Président présente le tableau relatif à la fiscalisation de l'entretien des hydrants réalisé en 2022, sur les communes d'Andeville (6 023,30 € T.T.C.), Laboissière-en-Thelle (4 395,38 € T.T.C.), Le Coudray-sur-Thelle (1 139,54 € T.T.C.) et Mortefontaine-en-Thelle (3 093,05 € T.T.C.).

Il présente par ailleurs le coût de cette prestation réalisée sur les communes où la prise en charge est budgétisée : La Drenne (4 069,80 € T.T.C.) et Lormaison (4 136,48 € T.T.C.).

Le Comité Syndical, **à l'unanimité, approuve** les montants de fiscalisation et **valide** les montants des participations communales.

**Délibération n° 2023-03 – Permis de démolir l'ancien château d'eau de Saint Crépin Ibouvillers**

Monsieur le Président rappelle que le projet de construction d'un nouveau réservoir semi-enterré à Saint Crépin Ibouvillers, prévoit également la démolition du château d'eau hors service existant sur cette même commune. Pour ce faire, il sollicite l'autorisation de déposer une demande de permis de démolir en mairie.

Le Comité Syndical, **autorise à l'unanimité**, Monsieur le Président à déposer une demande de permis de démolir du château d'eau hors service de Saint Crépin Ibouvillers, auprès de la mairie de cette commune.

#### **Délibération n° 2023-04 – Permis de démolir le château d'eau du Coudray sur Thelle**

Monsieur le Président rappelle que le projet de construction d'un nouveau réservoir semi-enterré au Coudray sur Thelle, prévoit également la démolition du château d'eau existant sur cette même commune. Pour ce faire, il sollicite l'autorisation de déposer une demande de permis de démolir en mairie.

Le Comité Syndical, **autorise à l'unanimité**, Monsieur le Président à déposer une demande de permis de démolir le château d'eau du Coudray sur Thelle, auprès de la mairie de cette commune.

#### **Délibération n° 2023-05 – Convention antenne avec la commune de Bornel**

Monsieur le Président présente la demande de la commune de Bornel portant sur l'installation d'antennes, sur le réservoir sur tour de la commune, dans le cadre de la télésurveillance.

Le Comité Syndical, favorable à cette demande, **autorise à l'unanimité**, Monsieur le Président à signer la convention antenniste avec la Commune de Bornel et la société Suez Eau France.

#### **Délibération n° 2023-06 – Convention de remboursement avec la commune de Bornel**

Monsieur le Président indique que des travaux de voirie sont prévus sur la commune de Bornel, nécessitant le déplacement de deux poteaux incendie situés rues Emile Louyot et Jean-Baptiste Neron.

Il précise que la commune doit rembourser le montant des travaux de déplacement de ces deux hydrants, au syndicat, par le biais d'une convention de remboursement.

Le Comité Syndical **autorise à l'unanimité**, Monsieur le Président à signer la convention de remboursement avec la commune de Bornel.

#### **Délibération n° 2023-07 – Convention de rétrocession avec Nexity – rue de Fresnoy à Belle-Église**

Dans le cadre du projet de lotissement d'habitations Les Jardins de Fresnoy rue de Fresnoy à Belle-Église, Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer avec la commune de Belle-Église, le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons et la société Nexity, une convention de rétrocession des réseaux dès leur réception et sous réserve de leur conformité.

Cette convention ne suscitant aucune remarque, Monsieur le Président **est autorisé à l'unanimité** à la signer.

#### **Délibération n° 2023-08 – Modification du forfait "mobilités durables"**

Monsieur le Président indique que le décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022, vient modifier les conditions d'octroi du versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale. Ce forfait consistant à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent, au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail, soit à vélo soit en covoiturage.

Sur avis du Comité Technique en date du 7 mars 2023, il propose d'appliquer les nouvelles dispositions à savoir : un forfait de 300 euros par an, calculé selon une base forfaitaire correspondant à des paliers de nombre de jours d'utilisation du vélo ou du recours au covoiturage, sur une année civile :

- 100 € entre 30 et 59 jours,
- 200 € entre 60 et 99 jours,
- 300 € pour 100 jours ou plus.

Ce nombre minimal de jours étant modulable selon les conditions d'emploi de l'agent.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité, approuve** la modification du forfait mobilités, bénéficiant aux agents du syndicat.

## **Délibération n° 2023-09 – Décisions prises par le Président entre le 29 novembre 2022 et le 9 mars 2023**

Monsieur le Président présente la liste des décisions qu'il a prises entre le 29 novembre 2022 et le 9 mars 2023, dans le cadre de ses attributions.

Le Comité Syndical, **prend acte à l'unanimité**, de la liste des décisions prises par Monsieur le Président entre le 29 novembre 2022 et le 9 mars 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h27.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023 est composé des neuf délibérations suivantes :

- **Délibération n° 2023-01** – Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 12 décembre 2022
- **Délibération n° 2023-02** – Approbation de la fiscalité des hydrants 2022
- **Délibération n° 2023-03** – Permis de démolir l'ancien château d'eau de Saint Crépin Ibouvillers
- **Délibération n° 2023-04** – Permis de démolir le château d'eau du Coudray sur Thelle
- **Délibération n° 2023-05** – Convention antenne avec la commune de Bornel
- **Délibération n° 2023-06** – Convention de remboursement avec la commune de Bornel
- **Délibération n° 2023-07** – Convention de rétrocession avec Nexity – rue de Fresnoy à Belle-Église
- **Délibération n° 2023-08** – Modification du forfait "mobilités durables"
- **Délibération n° 2023-09** – Décisions prises par le Président entre le 29 novembre 2022 et le 9 mars 2023